



■ SUD éducation refuse que la question des rythmes scolaires occulte tous les autres aspects de la politique éducative du gouvernement, alors que celle-ci ne rompt pas avec la transformation libérale de l'école. **Pour Sud éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels.** Une réelle réforme nécessite des **mesures préalables** dont les élèves et les personnels ont besoin.

SUD revendique

des mesures préalables qui améliorent les conditions de travail de toutes et tous

- Des dispositifs d'aide et de prévention complets et en nombre suffisant : reconstitution et développement des RASED, médecins scolaires, ...
- Une école émancipatrice : sans socle commun, ni programmes type 2008, ni fichage des élèves, ni LPC.
- Réduction du nombre d'élèves par classe pour pouvoir être au plus près des besoins éducatifs du groupe-classe qui nous est confié et affectation de 5 maîtres-ses pour 4 classes.
- Réaffirmation de la liberté pédagogique, de l'indépendance des enseignant-es et du pouvoir décisionnel des équipes enseignantes par rapport aux collectivités territoriales.
- Augmentation du nombre de postes aux concours et titularisation de tous les personnels précaires.
- Une véritable formation rémunérée et une formation continue de qualité sur le temps de service.
- La création d'un statut de fonctionnaire titulaire pour les AVS, EVS et autres précaires de l'éducation nationale et l'arrêt du recrutement de précaires.
- Augmentation significative des salaires des personnels.

■ Pour une réforme des rythmes qui réponde aux besoins des élèves et des familles et améliore les conditions de travail de tous les personnels, SUD éducation Créteil revendique :

SUD revendique

l'abrogation du décret sur les rythmes

- Une réforme des rythmes sans territorialisation de l'éducation ni annualisation du temps de travail.
- La tenue d'un vrai débat national avec tous-tes les enseignant-es, les parents d'élèves et les salarié-es concerné-es par cette question.
- L'abandon des projets éducatifs territoriaux, qui donnent du pouvoir aux collectivités territoriales sur l'organisation de notre temps de travail et leur permettent d'interférer avec le pouvoir décisionnel des équipes pédagogiques.
- La suppression de l'aide personnalisée, sans la mise en place des activités pédagogiques complémentaires (dispositif inadapté au traitement des difficultés scolaires qui rend les journées trop longues), donc la baisse des obligations de service des enseignant-es.
- La mise en place d'une péréquation nationale, contre l'inégalité de traitement entre communes, dédiée au financement des activités péri-scolaires sur toutes les écoles du territoire. Tous les enfants doivent avoir accès à des activités socio-culturelles, artistiques et sportives de même qualité.
- La mise en place d'activités sportives et culturelles gratuites assurées par les associations d'éducation populaire (et des personnels titulaires) pour tous les enfants après la classe.
- L'organisation des heures de concertation et d'animation pédagogique sur une ½ journée vaquée par les élèves toutes les 3 semaines.
- Une diminution importante de l'amplitude horaire de la journée de classe.
- La titularisation sans conditions et une formation de qualité pour les animateurs des temps périscolaires